

# Rapport d'extraction annuel redevable de sable et de gravier 2025 – 2026

- La présente déclaration est obligatoire, quel que soit le scénario de production.
- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire cette déclaration. Celle-ci doit être complétée et reçue à la municipalité régionale de comté (MRC) au plus tard le 15 avril de chaque année. La déclaration doit être accompagnée d'un chèque, à l'ordre de la MRC, correspondant au montant dû.
- Toute déclaration non reçue à la MRC dans le délai prescrit est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont reçues dans les quinze jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du seizième jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.
- La déclaration des quantités concernant les titres d'exploitation peut être vérifiée par la MRC ou le Contrôleur des finances qui, selon la Loi des commissions d'enquête, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la MRC.
- Les substances extraites correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La valeur correspond à la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.

Exemple : Quantité extraite      X    Valeur marchande locale = Valeur  
 80 tonnes métriques      X    10 \$ la tonne métrique      = 800 \$

## SECTION 1 IDENTIFICATION

### 1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal

### 1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION

	Nom de l'entreprise	Nº matricule	Nº d'intervenant
<input type="checkbox"/> ENTREPRISE			
ou	Nom	Prénom	Nº d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER			

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal

## SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

### 2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT : 2025-04-01 AU 2026-03-31

### 2.2 TOTAL DES REDEVANCES DES QUANTITÉS EXTRAITES AUX TITRES D'EXPLOITATION MENTIONNÉS À L'ANNEXE 1

Quantités totales de BRUT extraites de la face	+	Quantités totales ajoutées à la RÉSERVE	X	Redevances  0,95 \$/m.c. ou 0,53 \$/t.m.	=	Total des redevances à payer
						\$

## SECTION 3 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	Nº de téléphone

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE : SIGNATURE :

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril de chaque année à :

Adresse de l'expéditeur : **MRC de La Haute-Côte-Nord**  
 26, rue de la Rivière, bureau 101  
 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Courriel : marie-pier.simard@mrchcn.qc.ca  
 Téléphone : 418 233-2102 poste 226  
 Télécopieur : 418 233-3010

## **ANNEXE 1 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE**

## TONNE MÉTRIQUE

MÈTRE CUBE